

les casiers judiciaires simplement parce que ceux d'entre nous qui avons mieux su nous adapter à la société croyons qu'il faut donner une chance au criminel. Il y a un autre élément très important à ne pas oublier: je songe ici à la protection de la société. J'irais même jusqu'à dire qu'en n'étant pas aux petits soins pour le criminel, qu'en ne le dorlotant pas, nous nous protégeons, car le fait d'avoir un casier judiciaire l'encourage à ne pas s'embourber davantage.

Quand il s'agit de la sécurité du Canada, je dirai sans hésiter que lorsqu'un individu s'est conduit en ennemi de la société, on devrait en conserver un dossier permanent quelconque, en prévision du cas où il pourrait à l'avenir mettre en danger un citoyen ou le Canada tout entier. Comme ancien agent, je me réjouis de voir que le commissaire dont parle le bill est un commissaire de la Gendarmerie royale. J'estime que de tels dossiers permanents, si on les conserve au quartier général de la Gendarmerie royale, ne seront pas l'objet d'abus.

Lorsque le solliciteur général, le procureur général du Canada ou le gouverneur en conseil estiment qu'un individu quelconque est dangereux, on devrait certainement conserver un dossier permanent. Je ne saurais imaginer un lieu plus sûr que le quartier général de notre gendarmerie hautement respectée et consciencieuse. La responsabilité est grande mais je sais que dans le passé, la responsabilité a été assumée avec beaucoup de dignité. J'espère que nous ne perdrons jamais le sentiment de satisfaction que nous inspire la manière dont cette force s'est acquittée de ses fonctions.

Parce que nos policiers en général ont été traités assez rudement ces dernières années et parce que je crains fort qu'il y a eu une campagne presque générale contre la police, je prétends que peut-être nous ne consacrons pas assez d'argent pour recruter des agents compétents chargés d'appliquer la loi. Ma propre expérience m'enseigne qu'il y aurait plusieurs initiatives à prendre. L'une d'elles serait d'avoir d'un bout à l'autre du pays des écoles de police où les policiers qui sont en contact avec le public en vue de l'application de la loi pourraient recevoir une bonne formation. A mon avis, nous devrions considérer l'ensemble du problème de plus haut et décider de consacrer les sommes nécessaires à la formation de nos agents de police.

Je pourrais rappeler le malheureux incident rapporté récemment dans les journaux et auquel a été mêlé un haut fonctionnaire du gouvernement de la Colombie-Britannique

qui a été rudoyé. Je ne jugerai pas l'incident, mais selon ce que j'en ai lu, il semblerait que c'est le genre d'incident qui ne devrait se produire nulle part au monde et sûrement pas au Canada. Ce genre d'incident, j'en suis sûr, pourrait être empêché si nous avions une école appropriée à l'intention des agents chargés d'appliquer la loi, et des normes sélectives pour ces agents.

Le genre d'écoles de police auquel je songe seraient accessibles aux agents de police, de préférence avant de les affecter à la patrouille. A ces écoles, ces candidats seraient imbus de l'esprit du travail de police et leurs devoirs seraient exposés. L'initiative entraînerait des frais, mais ce serait un bon placement en ce qui concerne non seulement la prévention du crime, mais aussi le respect que tous les citoyens éprouveraient pour la loi et l'ordre.

• (3.20 p.m.)

La vengeance n'est plus un des buts principaux de notre loi. Nous avons fait beaucoup de progrès au cours des 150 dernières années, alors qu'au moins 120 crimes punissables de mort en vertu du droit britannique et de nos traditions appelaient la peine capitale. Il ne nous faisait absolument rien d'envoyer nos jeunes gens et nos jeunes filles aussi loin que possible de leur propre pays, dans des endroits comme l'Australie ou des camps de détenus criminels, pour un délit comme le vol d'un mouton ou, dans certains cas peut-être, le vol présumé d'un mouton. C'était une loi corrompue, et elle a beaucoup changé depuis.

Je tiens toutefois à signaler que nous ne devons pas nous attendre au point de rendre la vie facile au criminel. Il faut encore que nous protégeons la société. Nous ne devons pas nous montrer si larges d'esprit que notre bon sens soit mis en doute. On me reproche parfois d'être un peu émotif mais je ne pense pas qu'il s'agisse d'un domaine où nous pouvons nous contenter de belles paroles. Je pense que la protection de la société est aussi importante que le traitement humanitaire du délinquant. Notre sécurité et la protection des anciens criminels constituent notre devoir principal ici.

Je ne peux certainement pas dans le peu de temps à ma disposition développer toute la thèse de la réhabilitation. D'autres l'ont dit avant moi et je suis de leur avis, il ne sert à rien d'interner des jeunes gens à moins de faire des projets positifs pour leur venir en aide. La vengeance est à bannir et la réhabilitation coûte cher. Il faut engloutir de fortes sommes pour ramener au bercail un jeune homme qui s'est fourvoyé. Je ne sous estime pas la réhabilitation, mais je veux rengainer mon histoire favorite: le coût de la réhabilita-